



**Château  
de Munsbach  
Historique**

iuil

institut universitaire  
international luxembourg



# Un château en Europe

•• ••• •

Le château de Munsbach est situé à la périphérie de la ville de Luxembourg, le plus ancien des trois sièges de la Communauté européenne. Il se trouve à quelques kilomètres du chemin de fer Luxembourg–Trèves–Coblence, de l'autoroute Luxembourg–Trèves–Allemagne, de l'aéroport international de Luxembourg et du plateau de Kirchberg, lieu d'implantation d'institutions européennes.

Construit au sein d'un parc, le château se situe en bordure du village de Munsbach. Le bâtiment construit en 1775 était, au départ, un manoir, il demeura ainsi durant cent ans. Suite à l'adjonction de tours et tourelle vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle il prit l'aspect d'un château. Le constructeur du manoir était un «notable», l'aristocratie luxem-

bourgeoise étant en voie d'extinction depuis l'occupation du pays par Louis XIV. Le manoir, puis le château fût occupé jusqu'en 1927 par des «notables». On peut noter que le château hébergea également un locataire particulier, membre d'une famille de grande aristocratie européenne: les Princes de Ligne (une très courte durée: 1918–1919).

L'histoire du château coïncide avec celle du Luxembourg des temps modernes au carrefour de l'histoire européenne. Les châtelains de Munsbach y ont tenu leur place.

Voici en quelques pages une présentation historique des différents hôtes qui ont résidé au château depuis sa construction jusqu'à nos jours.

# Le château : demeure de notables

.. ... .

Ignace de Biber (1716–1789) – La forteresse de Luxembourg Né à Luxembourg en 1716, Ignace de Biber ou Ignaz von Biber hérita en 1741 du titre de son père et de la charge de Commissaire aux vivres à la forteresse. Vers 1757, il épousa Marie de Cassal issue d'une famille de maîtres de forges. Nommé Conseiller provincial en 1770, Ignace construit en 1775 le manoir de Munsbach, bâtiment alors sans les tours actuelles, reproduit ci-contre vers 1834–1836 sur une lithographie de JB Fresez et N.Liez.

Le portique de l'ancienne entrée du domaine porte l'inscription « Ignaz von Biber, Anno 1775 ». Durant la longue période de paix qui a caractérisé le règne des princes autrichiens dans les Pays-Bas du Sud (dont le duché de Luxembourg faisait partie / 1714–1795), beaucoup de châteaux, manoirs et maisons furent rénovés ou construits. Le salon du milieu du manoir est orné au-dessus du foyer de 3 médaillons en stuc, au sommet Jean-Jacques Rousseau à la casquette arménienne. Les de Biber étant probablement des admirateurs du philosophe mort en 1778.

Ignace décéda en 1789, l'année de la Révolution française.

## Jérôme de Biber 1758 – 1839

### La révolution française et l'Empire napoléonien

.. ... .

Fils d'Ignace de Biber et de Marie de Cassal, né à Luxembourg en juin 1758, Jérôme fit ses études de droit à l'Université de Louvain. Avocat à Luxembourg en 1780, il épousa Marie-Catherine de Clémairais, originaire du quartier wallon du duché du Luxembourg. En 1795, les troupes de la Révolution française occupèrent le Luxembourg. Jérôme adepte de J-J Rousseau ne fut pas inquiété, contrairement aux châtelains des alentours. Les révolutionnaires « du Directoire » autorisèrent « le citoyen Jérôme Biber » à demeurer au château de Munsbach, département des Forêts (le duché rebaptisé), en qualité d'agriculteur assisté d'un domestique. Sous l'empire, Jérôme redevint de Biber et vers la fin du régime (1813), il était officier supérieur de la garde d'honneur de l'Empereur. En 1808, ses filles épousèrent deux von Hontheim. Justine épousa le conseiller du Département des Forêts Franz Ludwig von Hontheim et Julie son frère Nicolas von Hontheim, résidents du château de Munsbach. Les deux frères étaient des parents de Johann Nikoluus von Homztheim dit Justinus Febronius (1701–1790). Evêque suffragant de Trèves, le célèbre canoniste contestait dans ses écrits la primauté du Pape et le caractère monarchique de l'Eglise catholique romaine. Il devint ainsi le chef de file du Fébronianisme proche du Gallicanisme et du Joséphisme, dont la révolution française et le Bonapartisme reprirent des éléments. Febronius mourut en 1790 dans son château de Mont-Quintin près d'Orval, duché de Luxembourg.

L'officier de la garde impériale mourut en 1838 à Bruxelles. Son fils Jean-Baptiste de Biber, né à Munsbach en 1797, capitaine de l'Armée belge, mourut en service à Bruxelles au début de la Révolution belge (1832).

# Jean-Baptiste Thorn 1783 – 1841

## La révolution belge

.. ...



En 1815, le Congrès de Vienne institua le Luxembourg en Etat. La raison de cette décision fut probablement l'existence de sa puissante forteresse.

Le Congrès la « situa » dans un petit Etat faible, facile à contrôler grâce à un statut international compliqué. Le Luxembourg fut intégré d'une part dans la Confédération germanique dont dépend la forteresse et d'autre part, le Roi des Pays-Bas « unifiés » (Hollande et Belgique) fut proclamé Grand-duc de Luxembourg (Union personnelle). Mais le Roi-Grand-Duc traitait le Luxembourg comme une province néerlandaise. Le gouvernement autocratique du Roi Guillaume 1<sup>er</sup> heurtait de plus en plus les catholiques des provinces du sud, qui réclamaient la liberté de l'enseignement catholique, et les libéraux, qui exigeaient la liberté de la presse. Les deux « tendances » formèrent « L'Union » qui aboutit à la Révolution belge de 1830.

Dès la Révolution française, une certaine solidarité s'était créée entre les notables de la classe dirigeante des principautés des Pays-Bas autrichiens dont faisait partie le Duché de Luxembourg. Aussi, les Luxembourgeois, du quartier wallon et du quartier germanique, écrasés par les impôts, prirent-ils fait et cause pour la Révolution belge. Jean-Baptiste Thorn, avocat, propriétaire du château à partir de 1824 et ardent défenseur de la liberté de la presse, se rallia au Gouvernement provisoire de Bruxelles. Il fut nommé Gouverneur civil de la province de Luxembourg, à l'exception de la forteresse occupée par les troupes de la Confédération germanique. Le château de Munsbach étant trop rapproché du périmètre de la forteresse, Thorn s'installa à Arlon située aux limites des quartiers wallon et germanique. Jusqu'en 1839, le pays, à l'exception de la Ville de Luxembourg, était gouverné à partir d'Arlon et de Bruxelles. Le congrès de Londres de 1839 attribua le quartier wallon et Arlon à la Belgique (Province de Luxembourg), tandis que le quartier germanique en dehors d'Arlon, subsistait en tant que Grand-Duché de Luxembourg.

Thorn fut nommé Gouverneur du Hainaut en 1834. Peu avant sa mort en 1841, il vendit le château de Munsbach qui passa alors aux notaires Jean-Baptiste Funck (1857) et Jacques Funck (1863).

# **Théophile Funck-Brentano** 1830 – 1906

## **La guerre franco-allemande 1870 – 1871**

•• ••• •

Né à Luxembourg en 1830, fils de notaire, Théophile Funck fit ses études de médecine aux Universités de Vienne, de Bologne, de Paris, de Bruxelles et de Würzburg où il fut reçu docteur en médecine et où il épousa Sophie Brentano, nièce d'un poète allemand. Au début de leur mariage, les jeunes mariés vivent au château de Munsbach, ensuite à Luxembourg-Clausen. La Confédération germanique dissoute en 1866, le Luxembourg fut déclaré état neutre sous la garantie des grandes puissances (Conférence de Londres 1867) et on procéda au démantèlement de la forteresse. En 1863, la Croix-Rouge internationale fut fondée, et en 1870, éclata la guerre franco-allemande. Le médecin Théophile Funck-Brentano jouait un rôle de premier plan au sein des Comités de secours luxembourgeois et n'hésita pas à se rendre sur les champs de batailles de Lorraine et de Champagne pour y soigner les blessés.



Il proposa d'apporter des changements à la Convention de Genève de 1864. En 1870, il obtint la Grande naturalisation et s'engagea dans l'armée française comme médecin militaire. La Croix de la légion d'honneur lui fut décernée. Parallèlement à ses études de médecine, il fit des études de droit, de philosophie et d'économie. Après la guerre, il fut nommé chef du service statistique au Ministère des Finances français. Il fut cofondateur de l'Ecole Libre des sciences politiques (1871) avec Albert Sorel, où il enseigna le droit des gens jusqu'en 1905. Théophile

Funck-Brentano mourut à Montfermeil en 1906.

# **Frantz Funck-Brentano** 1862 – 1947

## **Les deux guerres mondiales**

•• ••• •

Fils de Théophile, historien français né au château de Munsbach en 1862, spécialiste des archives de la Bastille, il publia de nombreux ouvrages. Durant la guerre de 1914–1918, Frantz Funck-Brentano connaissant les langues luxembourgeoise et allemande, devint Vice-Président de l'Idée française à l'étranger.

Durant la guerre de 1939–1945, il se réfugia en Bretagne, puis en Auvergne. Il mourut le 13 juin 1947.

# Paul de Scherff 1820 – 1894

## Le « Zollverein » et la convention ferroviaire de 1872

• • • • •



Paul de Scherff, allemand de naissance arriva en 1839 au Luxembourg au moment de la germanisation du Grand-Duché inaugurée par le Roi-Grand-Duc Guillaume 1<sup>er</sup> après la création du Royaume de Belgique et le partage du Grand-Duché. En 1843 l'introduction du français en plus de l'allemand dans les écoles primaires fut décidée par les gouvernants luxembourgeois. La langue commune à tous les Luxembourgeois, le « Lëtzebuergesch », fit vers la même époque son apparition dans la littérature.

Naturalisé en 1841, Paul de Scherff épousa Marie Pescatore, une Luxembourgeoise. Il fût le propriétaire du château de 1863 à 1878. Après une carrière administrative et judiciaire, il se lança dans la politique. Le démantèlement de la forteresse (statut de neutralité 1867), l'achèvement de la construction des grandes lignes de chemin de fer (vers 1867), les débuts de la sidérurgie moderne (vers 1870) coïncident à quelques années près.

Une fois la forteresse démantelée, les Etas voisins du Luxembourg s'intéresseront à ses chemins de fer, car le contrôle des voies ferrées, accès vers l'acier, était un atout puissant pour les gestionnaires des arsenaux militaires. Paul de Scherff, député, puis président de la Chambre des Députés (1869 à 1872), se fit l'ardent défenseur d'une convention ferroviaire imposée par le Reich allemand (1871) et du renouvellement du Zollverein, union douanière et économique entre le Luxembourg et l'Allemagne (1841–1918).

Quatorze ans après son échec électoral de 1872, Paul de Scherff fut réélu à la Chambre des Députés et y siégea de 1886 à 1892. Il décéda à la « Fondation Pescatore » à Luxembourg en 1894.

# Jules Le Jeune 1828 – 1911

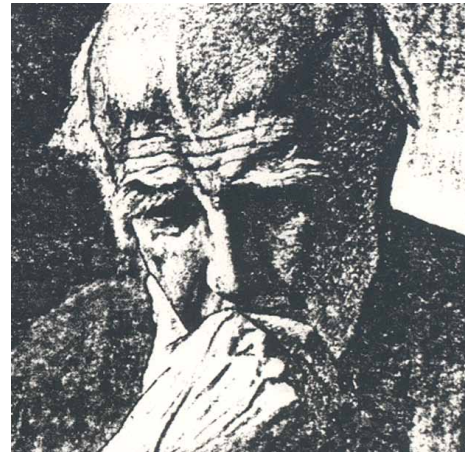
## L'humanisation du Droit

.. ...

La famille Le Jeune était propriétaire du Château de Munsbach de 1878 à 1927. Jules Le Jeune fit du manoir un château en ajoutant plus de 100 ans après la première construction (1775), à l'ouest du château, deux tours juxtaposées, une des particularités du château, et à l'est une tourelle. La famille Le Jeune n'occupait le château que durant les mois d'été et les périodes de congé.

Né à Luxembourg en 1828 d'une famille originaire du quartier wallon du Grand-Duché, Jules Le Jeune n'a jamais parlé le luxembourgeois, mais il veillait à l'apprentissage du luxembourgeois et de l'allemand par ses enfants.

Il fit ses études de droit et de sciences politiques à l'Université Libre de Bruxelles (ULB) et opta pour la Belgique en 1850. Avocat, il fut chargé de cours de droit et fut professeur d'économie politique à l'ULB.



A 59 ans, il entra dans le Gouvernement belge et fut Ministre de la Justice de 1887 à 1894. Il est entré dans l'histoire du Droit en faisant adopter la « Loi Le Jeune » du 31 mai 1888: « Loi établissant la Libération conditionnelle et les condamnations conditionnelles dans le système pénal » (Le Moniteur belge, Journal Officiel n°153 du 3 juin 1888). Cette loi à résonance européenne influença plusieurs législations nationales dans le sens d'une humanisation du Droit.

Ministre d'Etat (titre honorifique en Belgique) et Sénateur à partir de 1900. Jules Le Jeune décéda à Ixelles en 1911.



# Le Prince Albert de Ligne

## Le référendum de 1919

.. ... .

Pour la première fois et aussi la dernière, le Château de Munsbach était occupé par un membre de la grande aristocratie européenne, un prince de Ligne. La fin de la première guerre mondiale (1918–1919) fut caractérisée par des troubles et bouleversements en Europe.

L'occupation du Luxembourg par les armées allemandes mit à dure épreuve le gouvernement d'un pays neutre à l'égard de l'occupant. La tâche n'était pas simple et certains faits et gestes

furent interprétés de manière très différente à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Un diplomate de carrière, le Prince Albert de Ligne fut envoyé au Luxembourg en qualité de chargé d'affaires en vue d'organiser le retour du Grand-Duché à la « partie commune ». Albert de Ligne loua le Château de Munsbach et y installa sa « mission ». Mais les « Grand-Ducaux » de 1919 n'étaient plus apparentés aux Luxembourgeois de 1830-1839. Au cours du 19<sup>e</sup> et au début du 20<sup>e</sup> siècle, le Grand-Duché avait su développer sa souveraineté et les Luxembourgeois leur sens de l'indépendance et de la liberté acquis d'ailleurs durant les années de la Révolution belge.

### Les troubles au Grand-Duché prirent fin à la suite de deux décisions importantes :

- l'abdication en 1919 de la Grande-Duchesse Marie Adélaïde en faveur de sa soeur puînée Charlotte
- le double référendum (suffrage universel, hommes et femmes), organisé par le Gouvernement, l'un politique, l'autre économique (fin « Zollverein »).

La mission du Prince de Ligne avait pris fin au Luxembourg. Le Prince de Ligne décéda en 1957 et fut inhumé à Beloeil.

# Jules Le Jeune de Munsbach 1869 – 1941

## L'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise (UEBL)

.. ... .

Jules Le Jeune junior avait appris le luxembourgeois durant ses séjours au Château de Munsbach au contact des enfants du village et avait suivi des cours d'allemand. Diplomate de carrière, il demanda au décès de son père (1911) l'autorisation d'ajouter à son nom « de Munsbach ». Les autorités luxembourgeoises n'y virent aucune objection. Il était propriétaire du château de 1911–1927. Il est le seul châtelain ayant porté Munsbach dans son nom.

Après le référendum de 1919 favorable à une union économique avec la France, le Gouvernement français fit savoir au Gouvernement luxembourgeois dans une note du 10 mai 1920 que ladite union ne l'intéressait pas et lui conseilla de conclure une union économique avec la Belgique. Par contre, le rattachement des chemins de fer luxembourgeois au réseau Alsace-Lorraine de France retint toute l'attention des militaires et politiques français. Dans l'optique d'assurer la réussite des négociations diplomatiques, le Gouvernement belge accrédita auprès de la Grande-Duchesse Charlotte le propriétaire du Château de Munsbach.

Le Jeune de Munsbach contribua à la conclusion d'une Union économique entre la Belgique et le Luxembourg en 1921 qui entra en vigueur en 1922. Elle subsiste de nos jours et est le précurseur de l'Union économique Benelux, elle-même préfiguration de la Communauté Européenne. Le Jeune de Munsbach fut ensuite nommé Haut Commissaire à la Haute Commission Interalliée pour la Rhénanie à Coblenz jusqu'à sa dissolution en 1930. Ambassadeur en Suisse à partir de 1931, il prit sa retraite en 1934. En 1924, il épousa une duchesse espagnole Marie de Pilar de Chaves y Lemery, mariage resté sans enfants.

En 1927, il vendit le château et ses dépendances à Irma et Justin Zender. Il fut le dernier des châtelains «notables» (1775–1927) de Munsbach.

## **Le château – distillerie d'alcool 1927 – 1943**

.. ... .

Madame Zender installa une distillerie dans le bâtiment annexe du château mais elle se heurta à des difficultés très diverses et croissantes. Le 14 mars 1938, elle vendit la ferme et les dépendances à la famille Albert Calmes.

# Le château – propriété du Reich millénaire 1943 – 1944

.. ... .

Le 8 mars 1943, un an et demi avant la libération du pays par les Américains (11 septembre 1944), Madame Zender vendit le château au Reich. Le représentant était le « Gauleiter » Gustav Simon, siégeant à Coblenche. Le Grand-Duché avait été annexé « de facto » au Reich 1940–1944, régime arbitraire, à maints égards pire qu’une simple occupation et même qu’une annexion « de jure ». Le Luxembourg devint une « parcelle » du « Gau » Coblenche-Trèves rebaptisé Moselland (Mosellanie) et du Grand Reich.

La Grande-Duchesse et le Gouvernement avaient heureusement quitté le pays et perpétuaient à Londres et en Amérique la souveraineté nationale du pays.

La Résistance avec l’appui de la quasi-totalité de la population a su maintenir l’esprit d’indépendance et de liberté.

Nous ne savons rien des actes et projets du « Gauleiter » au Château de Munsbach, mais il laissa après sa fuite un pays qui compta ses victimes (2% de la population). Dans de tristes statistiques, le Luxembourg se situe en tête des pays occidentaux, tout de suite après la Pologne (16,5%), pays le plus éprouvé à l’Est.

# Le château – foyer pour enfants 1945 – 1979

.. ... .



A la libération, le château fut pris en charge par « l’Office du Séquestre des Biens Ennemis » à Luxembourg et puis attribué en propriété à l’Etat luxembourgeois qui demanda à l’Hospice du Rham-Luxembourg d’y aménager une filiale servant de foyer pour enfants : orphelins et enfants de milieux sociaux difficiles. A la suite d’une restructuration intervenue dans le domaine des foyers pour enfants, les derniers enfants encore hébergés au château durent le quitter en décembre 1979 pour une autre destination.

# Institut d'Europe

## Luxembourg 1983 – 2006

.. ... .

Le château fût alors mis à disposition de l'Institut d'Europe Luxembourg (IE; anc. Maison de l'Europe) par le Gouvernement luxembourgeois. L'IE était une association sans but lucratif créée en 1982, l'année précédant la mise à disposition du Château de Munsbach par le Gouvernement luxembourgeois.

### **La création de l'Institut d'Europe fut axée autour de plusieurs idées-forces étant essentiellement les suivantes :**

- renforcer le réseau de l'« éducation européenne » par la création d'un institut européen à Luxembourg
- veiller à l'autonomie de cet institut
- doter l'institut d'un « statut » ouvert autorisant des coopérations
- donner une impulsion à la formation européenne des adultes
- mettre l'accent sur l'étude des problèmes de l'unification européenne et la familiarisation par contact sur place avec les institutions européennes.

Luxembourg, petit pays multilingue, abritant un des trois sièges historiques de la Communauté et situé au carrefour des mondes latin et germanique, était naturellement prédestiné à la création d'un institut d'Europe.

Dès l'accession à la présidence de la Maison de l'Europe en janvier 1974, il parut nécessaire de doter la Maison de l'Europe d'un bâtiment digne de la Ville de Luxembourg et où elle pourrait élargir ses objectifs.

### **Le Château de Munsbach non occupé depuis décembre 1979 fut proposé au Conseil d'Administration de la Maison de l'Europe qui accepta de prendre en charge le château aux conditions exposées par l'auteur dans le « Mémoire » du 1.12.1980 adressé au Président du Gouvernement, à savoir :**

- Création d'un centre résidentiel européen
- Le Gouvernement s'engagea à aménager le château et le bâtiment annexe conformément aux normes d'un « centre résidentiel européen » affilié à la FIME
- Le 20 juin 1983, le château fut partiellement habitable
- En 1990 les travaux d'aménagement intérieur du château et du bâtiment annexe pourront être considérés comme achevés pour ce qui concerne la majorité des travaux. La capacité d'accueil est de 25 à 55 personnes. Malgré le chantier quasi-permanent des milliers de personnes ont fréquenté le château
- Construction d'un bâtiment supplémentaire.

Suite au décès en 2006 de son Président, Monsieur Germain Lutz, l'Institut d'Europe a, de facto, cessé ses activités.

# Institut Universitaire International Luxembourg

2002 à aujourd'hui

•• ••• •

L'Institut Universitaire International Luxembourg (IUIL) a été fondé en 1974 par le règlement grand ducal du 22 avril 1974. Il est rattaché au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Initialement installé dans les bâtiments du Centre universitaire de Luxembourg (aujourd'hui « Université du Luxembourg ») au Limpertsberg, le développement des activités de l'IUIL nécessita en 2002 une nouvelle implantation de son siège. Le Château n'étant alors plus rentabilisé de façon optimale par l'Institut d'Europe, le Gouvernement luxembourgeois a proposé à l'IUIL de s'y installer. L'IUIL a donc déménagé dans les locaux du château de Munsbach en 2002. Au préalable, celui-ci avait été complètement rénové par l'Administration des bâtiments publics et adapté afin de correspondre aux besoins des activités de l'IUIL.

Les objectifs primordiaux de l'IUIL sont de promouvoir un enseignement professionnalisant adapté aux spécificités, particularités et atouts économiques et sociétaux du Grand-Duché de Luxembourg.

Sa mission est donc de concevoir, d'organiser et de mettre en oeuvre des formations diplômantes, des formations professionnalisantes et intensives, ainsi que des projets de recherche, en collaboration avec des instances académiques et des partenaires du monde économique.

## **Conformément à son contrat d'établissement pluriannuel signé avec l'Etat en date du 30 juin 2011, la stratégie de l'IUIL consiste à :**

- contribuer au développement des compétences des ressources humaines par des activités de formations continues à caractère universitaire pour les secteurs public et privé dans les domaines du droit, de la gestion et du management d'entreprise;
- contribuer à la conceptualisation et la mise en place de formations destinées à un public national et international;
- agir comme plateforme de réflexion pour définir les enjeux de la formation continue, c'est-à-dire développer de nouvelles initiatives dans certains domaines d'activité de l'IUIL comme :
  - › le droit européen,
  - › les secteurs social et hospitalier,
  - › la recherche appliquée (« Évaluation de l'employabilité des diplômés de l'Université du Luxembourg » et « Observatoire des Compétences »).
- mettre en place des outils d'apprentissage innovants au service des apprenants et en respectant leurs contraintes (plateforme e-learning ; [businessplan.lu](http://businessplan.lu), [business-start.lu](http://business-start.lu)).

**Pour de plus amples informations, visitez notre site internet : [www.iuil.lu](http://www.iuil.lu)**

Il faut également noter que l'institution Campus Europae – European University Foundation ([www.campuseuropae.org](http://www.campuseuropae.org)) est actuellement hébergée dans les locaux du château de Munsbach.

© IUIL 2011

Crédits photos : Archives IUIL

Création graphique : a l part

Impression : Reka

Cette brochure peut être téléchargée sur notre site internet [www.iuil.lu](http://www.iuil.lu)

iiij

Château de Munsbach  
31, rue du Parc  
L-5374 Munsbach

Tél. +352 26 15 92 12  
Fax +352 26 15 92 28

info@iij.lu  
www.iij.lu